

MÉMOIRE

Objet : Aménagement hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le 17 février 2015

Par : Jean-François Robert

Présentation :

Je suis citoyen du Lac St-Jean, de St-Félicien, producteur agricole de métier et j'ai une formation professionnelle en aménagement forestier. Je m'intéresse aux enjeux énergétiques depuis longtemps. J'ai participé à quelques consultations publiques dans ce domaine au fil des ans : les projets Ashuapmushuan en 1980 et en 1989, débats qui ont conduit à la réalisation de Péribonka 4; le projet, encore en suspens, de réserve aquatique sur l'Ashuapmushuan en 2004 et plus récemment le projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Ouiatchouan à Val Jalbert.

Introduction :

Le développement durable est un concept qui signifie : répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. Ici, on parle de prime abord de besoins énergétiques. D'entrée de jeu, je vois mal comment on peut prétendre au développement durable en ne tenant pas compte du contexte énergétique qui prévaut, lorsque l'on propose un ouvrage de production d'énergie. C'est une incohérence scandaleuse ou une

imposture. C'est justement cette constatation qui m'a motivé à participer à l'audience publique. Moi, je ne suis pas un expert mais un citoyen qui questionne l'utilisation que l'on fait des ressources qui nous entourent et dont on dépend et depuis le temps que je m'intéresse aux questions d'énergie je me suis fait une grille personnelle d'évaluation pour juger de la pertinence d'un projet. Ça se résume à trois étapes de questionnement :

- 1- Est-ce que nous avons besoin de cette énergie ?
- 2- Si oui : est-ce que le projet proposé est le meilleur moyen de combler ce besoin ?
- 3- Si oui : comment peut-on le réaliser en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs?

Lors de la première partie des présentes audiences publiques j'ai posé la question correspondant à la première étape de mon évaluation. C'est une question pour la forme, bien sûr, parce qu'on connaît la réponse : nous savons tous que nous sommes en situation de surplus et que le Programme d'achat par Hydro-Québec à des projets de petites centrales communautaires ne vise pas à répondre à une demande énergétique à court, moyen ou long terme. Nous savons tous. Nous savons tous, depuis la sortie du Rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques, qu'Hydro-Québec achète cette électricité à perte pour « soutenir » le développement des régions qu'il s'agit là d'une commande du Gouvernement à la Société d'État, d'un programme de subvention, quoiqu'on fasse pour le camoufler. Il suffit de lire les PLANS D'APPROVISIONNEMENT de HQ Distribution 2011-2020 et 2014-2023 pour s'en convaincre

définitivement. Encore plus dans le cas de la centrale de la Onzième Chute que dans celui de Val Jalbert.

Partant de là, il faut juger le projet pour ce qu'il est : un stratagème pour stimuler le développement régional. Le Promoteur nous parle d'un levier de développement. Cela soulève des questions telles que : quelles sont les initiatives « structurantes » qui pourraient bénéficier des revenus issus de la vente de cette électricité (comment sera utilisé cet argent) ? Quelles sont les alternatives qui ont été prises en compte, à titre de comparaison ? Quand il s'agit d'évaluer un projet, il faut le mettre en perspective, cela me semble couler de source. Ce sont les points que je veux aborder dans ma présentation.

Constatations

J'ai relu la transcription de la première partie de l'audience publique, et je tiens à faire remarquer que les questions subséquentes que la Commission a adressées à la représentante de Hydro-Québec D., ont permis de savoir que HQ n'a pas mis en place de mécanisme d'évaluation visant à vérifier l'atteinte des objectifs de son programme et des projets qu'il a permis à date. Pour l'instant, il suffit qu'un projet rencontre les objectifs du Programme pour que HQ l'intègre et que le MRN recommande l'octroi de la force hydraulique. Il n'y a rien de documenté qui nous permette de mesurer de façon prévisionnelle la valeur de ce projet en tant que levier de développement.

Lors de cette première partie de l'audience publique, à la deuxième série de questions, j'ai interrogé le Promoteur quant au type de projet « structurant » qui pourrait être mis en place grâce aux revenus générés par le projet. On m'a donné des exemples de ce qui a été décidé à Chambord, municipalité d'accueil du projet de Val Jalbert, à l'effet d'investir *une partie significative des retombées de ce projet dans la construction d'une maison de retraite*. Dans la MRC Maria Chapdelaine on mentionne le support de *stratégies de développement économique* telle la relance de la papetière de Dolbeau. En gros, on veut susciter chez les partenaires de la Société d'énergie communautaire la mise en place de *véritables leviers de développement* plutôt que de se servir des revenus tirés de la centrale *pour payer l'épicerie*.

Cependant, il n'y a rien d'établi actuellement sinon que la responsabilité en incombe aux partenaires, les deux MRC et le Conseil de bande de Mashteuiatsh. Ceux-ci doivent s'engager dans le cadre d'une entente avec la Société d'énergie communautaire à constituer un fonds d'investissement dont les critères ne sont pas non plus définis actuellement si bien qu'en date du 20 janvier 2015 des projets précis n'ont pas été identifiés. À titre d'exemple, le représentant de la MRC Maria Chapdelaine mentionne la construction de la Salle de Spectacle de Dolbeau-Mistassini qu'ont permis les retombées de la Centrale Péribonka 4.

À ce stade-ci des discussions ou le Promoteur et ses partenaires ont pourtant déjà mené une consultation, cette absence de projection des développements possibles m'apparaît révélatrice d'un manque de cohésion entre le projet et une planification en

matière d'occupation du territoire. (Toutefois je suis certain que depuis la première partie de l'audience des projets structurants auront vu le jour, virtuellement, et qu'un plan aura même peut-être été élaboré par le Promoteur et ses responsables des communications). Pour l'instant, on dirait une planche de salut pour sauver les meubles.

Je suis encore surpris de l'emballement de nos représentants élus quant au choix de ce genre de projet en tant que levier de développement. Je ne peux faire abstraction du fait que nous vivons dans une région où l'hydroélectricité occupe déjà une place prépondérante dans notre paysage économique : le bassin hydrographique du Lac St-Jean et du Saguenay représente près de 3000 MW de puissance installée. Le Lac St-Jean est lui-même un réservoir. Je vois mal que l'ajout de 18 MW puisse représenter un changement de cap majeur en ce qui a trait à la prise en main du développement par le milieu. Avec Val Jalbert, la puissance sous contrôle « communautaire » s'élèvera à 32 MW soit environ....1% de celle de la région. D'autant plus que l'électricité produite ne pourra être autoconsommée par une industrie adjacente, comme c'est le cas pour les centrales alimentées à la biomasse forestière et sera directement acheminée sur le réseau intégré d'Hydro-Québec. Or, malgré l'importance de l'hydroélectricité chez nous, l'érosion démographique se poursuit....en aval des barrages.

Alternatives

Pour juger de la pertinence du projet de centrale à la Onzième Chute de la Rivière Mistassini et des avantages qu'il peut

représenter sur le plan du développement local et régional il est essentiel à mon avis d'envisager des alternatives à sa réalisation et si, collectivement, nous sommes sérieux dans nos prétentions à l'autonomie en matière de développement, nous devrions minimalement déployer les moyens nécessaires à mesurer quantitativement différentes alternatives avant de faire un choix. À l'évidence, cela n'a pas été fait.

Je me suis efforcé ici, non pas de quantifier, mais de « voir » le projet sous deux angles différents. D'abord dans une optique strictement énergétique en soulevant les avantages des programmes d'efficacité énergétique par rapport à la production d'énergie proposée. Deuxièmement, il faut voir si dans une perspective d'occupation du territoire, le projet de centrale est actuellement le meilleur levier de développement que nous ayons.

Efficacité énergétique

La démonstration est faite que les programmes d'économie d'énergie constituent une option à privilégier par rapport à l'ajout d'équipements de production. C'est un lieu commun que de dire que l'énergie la plus payante à produire est celle que l'on ne consomme pas. En plus, l'activité économique liée aux programmes d'économie d'énergie met à contribution des entreprises déjà bien installées sur le territoire, déjà équipées des outils propres à ce genre de travaux et bénéficiant d'une main d'œuvre déjà formée. Entrepreneurs en construction-rénovation, électriciens, spécialistes en chauffage, quincailleries, architectes

et ingénieurs sont autant d'entreprises de chez-nous à même de profiter de cette orientation déjà identifiée comme prioritaire par Hydro-Québec dans son plan d'approvisionnement.

Les retombées issues de ce choix sont non seulement locales mais une plus grande partie de l'argent nécessaire à leur mise en œuvre reste sur le territoire. Elles sont aussi mieux réparties dans toutes les composantes de la Société qui occupe ce territoire. De plus, le confort accru de nos espaces de vie est un élément bien tangible de cette option.

Il est vrai cependant que les économies « faciles » ont déjà été réalisées et que ce qui reste à faire implique le déploiement de plus de ressources techniques et financières. Je soutiens que l'argent qui servira à acheter une énergie dont nous n'avons pas besoin actuellement sera plus judicieusement utilisé, si nous choisissons cette option.

Occupation du territoire, inverser les priorités : l'aménagement avant le prélèvement

Quand on parle de région ressource, cela réfère principalement aux activités de prélèvement des ressources présentes sur le territoire. Qu'il s'agisse de forêts, de mines ou comme dans le cas qui nous occupe, d'hydroélectricité, nous associons « naturellement » la vigueur de notre économie à la possibilité de prélever ces ressources pour en tirer un maximum de bénéfices à travers les emplois que leur exploitation nécessite. Nous sommes encore essentiellement dans une économie de « chasseurs-

cueilleurs »industriels. Nous sommes encore dans la vision unilatérale du Prélèvement qui paie pour l'Aménagement, si l'on se fie sur ce que l'on identifie comme des leviers de développement : encore une centrale hydroélectrique. L'équation est à mon avis plus complexe. C'est une question d'équilibre entre aménagement et prélèvement.

Pourtant nous avons des exemples : nous savons tous de plus en plus, que pour maintenir le territoire productif, pensons à l'agriculture, il faut investir et dépenser beaucoup avant la récolte, pour obtenir un résultat qui rémunère suffisamment nos efforts. Il faut reconnaître au départ que ces activités qui servent à maintenir le sol en état de produire sont tout autant génératrices de retombées économiques pour le milieu que celles centrées sur le prélèvement. Ça fait vivre pas mal de monde, autant des fournisseurs d'équipements, d'intrants, de services conseil.

Or, malgré le fait que depuis quelques décennies l'aménagement du territoire ait pris de plus en plus d'importance, je soutiens que nous sommes encore loin du compte en ce qui a trait à cet équilibre aménagement-prélèvement et de la prospérité qu'il permet d'assurer. Les concepts de Forêt de proximité, de gestion par bassin versant, d'aménagement polyvalent des ressources sont loin d'avoir été explorés à leur plein potentiel. Pire, on recule : des projets comme celui de la Réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan dorment encore sur les tablettes. Pourtant ce sont exactement les mêmes partenaires qui sont en cause ici, autour de la Société d'énergie Communautaire. Autre exemple d'incohérence : on annonce des budgets (bienvenus) en

travaux sylvicole alors qu'au même moment on coupe des postes d'agents de la Faune et on abolit des pans entiers du Programme régional de recherche forestière. (Pendant ce temps, notre institution d'enseignement supérieur, ici dans le Haut du Lac, le Cégep de St-Félicien, reste étrangement muette alors qu'elle a fait siens des créneaux comme : techniques de milieu naturel, techniques d'aménagement forestier, protection du milieu etc. Les professionnels du milieu, profs de l'UQAC entre autres, sont à mon avis beaucoup trop timides face à cet état de fait.)

Comme dans le cas de l'efficacité énergétique, investir dans des activités d'aménagement permet de répartir les retombées économiques plus uniformément sur le territoire de même qu'à travers une diversité plus grande de métiers et professions. Cependant la somme colossale des ressources financières qu'il faudra engager pour ce faire n'a pas de commune mesure avec celle nécessaire à instaurer l'industrie de l'efficacité énergétique identifiée précédemment comme autre alternative au projet de centrale hydroélectrique. Cette dernière se payant en grande partie par elle-même. Alors, comment financer une ambition de la sorte ?

Une politique cohérente d'occupation du territoire

Le projet qui fait l'objet de la présente audience publique peut nous donner l'occasion de jeter les bases d'une politique plus cohérente en matière d'occupation du territoire. En le refusant. En exigeant, en lieu et place des retombées et revenus qu'il pourrait générer, la juste part des redevances et droits d'exploitation que la région cède au fonds consolidé de l'État

Québécois. Par juste part, j'entends la proportion de ces droits et redevances qui proviennent effectivement des ressources minières, forestières et dans ce cas précis, hydrauliques déjà prélevées dans la région.

Or, sait-on ce que cela peut représenter sur une base annuelle ? Puisque ces sommes sont exigées des exploitants, nous devrions en connaître le montant. Partant de là, quelle est la proportion actuelle de ces revenus de l'État qui revient ici ? Y-a-t-il une ligne de conduite, une réglementation et des normes dans la façon de les dépenser ? Je crois qu'il devrait y en avoir une. Imaginons le développement régional comme un cours d'eau sous aménagement hydraulique : s'il n'y a pas d'apport d'eau en amont, dans la tête du bassin, il n'y a rien à turbiner en aval. C'est là qu'il faut prioritairement investir. Nous sommes déjà équipés pour mettre en branle un plan d'action de ce type.

Vu sous cet angle, le projet de Centrale de la Onzième Chute m'apparaît futile et tout le Programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectrique prend l'allure d'une poignée de peanuts que l'État lance aux régions pour les calmer. L'utilisation appuyée du terme « communautaire » me semble tout droit sorti d'une campagne de marketing.

Conclusion

Le projet de centrale hydroélectrique communautaire de la Onzième Chute de la rivière Mistassini est inacceptable. En premier lieu parce qu'il ne sert pas la finalité première d'un

ouvrage dédié à la production d'énergie. Dans ce cas, répondre à un besoin réel d'énergie électrique sur le réseau intégré d'Hydro-Québec. Ce projet ne franchit pas la première étape du questionnement que j'ai initialement exposé en introduction. À quoi bon, en ce qui me concerne, m'attarder à lui trouver des mesures de mitigation. À cet égard, le Bureau d'audience publique doit absolument, selon moi, analyser les impacts environnementaux de ce projet en tenant compte du contexte énergétique actuel.

Je le considère aussi inacceptable parce qu'il ne répond pas à l'idée que je me fais d'un levier de développement économique. À cet égard je demande plutôt aux Élus qui nous représentent de tout mettre en œuvre pour quantifier et rapatrier la portion des redevances et droits d'exploitation tirés de l'exploitation actuelle des ressources naturelles de notre région. Je souhaite aussi qu'une politique d'occupation du territoire soit élaborée et qu'elle établisse des priorités nécessaires à l'affectation des revenus tirés de l'exploitation des ressources qui s'y trouvent.

Pour finir, je crois que les institutions démocratiques régionales, les MRC principalement, devraient se doter d'un mécanisme de consultation publique, partie intégrante de la politique d'occupation du territoire mentionnée plus haut, qui permette à la population de prendre une part plus active au processus de décision. En ce sens, le modèle du Bureau d'audiences publiques en environnement du Québec, devrait nous inspirer. Cette façon de structurer le débat public est à développer davantage. Cela pourrait aller jusqu'à un éventuel référendum, dépendamment des enjeux à débattre. D'ailleurs si ce projet est accepté, les

« partenaires » (MRC et Conseil de Bande) devront voter des règlements d'emprunt impliquant l'ouverture d'un registre aux personnes habiles à voter. Il faudrait à tout le moins que nous connaissions suffisamment d'avance la date de cette étape obligatoire. À toute fin pratique, c'est la seule chance d'exercer notre pouvoir de citoyens dans le processus de décision.

Le principal levier de développement dont les citoyens disposent tous, se trouve dans l'appropriation par eux des institutions et des outils démocratiques qui sont à leur portée. Ainsi, le poids des décisions ne porterait pas que sur les élus et je crois que cela contribuerait davantage à responsabiliser les citoyens que le simple fait d'aller voter une fois aux cinq ans. À l'opposé, ne pas se saisir de cette opportunité, c'est ouvrir la porte à tous les lobbies dont les priorités ne sont pas nécessairement celles de la collectivité. C'est choisir le cynisme comme mode d'expression.

JF Robert

Girardville, le 17 février 2015.

Saint-Félicien, 19 février 2015

Société d'énergie communautaire du Lac St-Jean et partenaires

Au Bureaux de Girardville et de Mashteuiatsh /par courriel

À l'attention de M. Denis Taillon

Objet : Projet à la Onzième Chute de la Rivière Mistassini.

Bonjour,

Au lendemain de la deuxième partie des audiences publiques portant sur votre projet de centrale de la Onzième Chute de la Rivière Mistassini, je tiens à vous faire part du résultat de la réflexion « post mortem » inévitable à la suite d'un événement de cette nature.

Je ne remets aucunement en cause la position que j'ai tenue ni les arguments qui la soutiennent dans le mémoire que j'ai présenté. Toutefois, je regrette d'en avoir imposé une longue et fastidieuse lecture à vous, à la Commission et aux citoyens présents. Cet exercice autocritique m'a cependant amené à envisager la proposition dont je vous fais part dans les lignes qui suivent.

Je partage avec vous la nécessité de dynamiser le développement régional, particulièrement dans les parties les plus touchées de notre région par la dévitalisation. Je dis simplement que le projet de construction d'une centrale hydroélectrique est un mauvais moyen pour y arriver et tant qu'à subventionner la région de cette façon, pourquoi ne pas financer directement des projets « structurants » à la mesure des retombées économiques et des revenus annuels que la Société de l'Énergie communautaire du Lac St-Jean a anticipés suite à la réalisation du projet proposé.

Ainsi, nous pourrions justifier la réclamation de ce montant au Gouvernement du Québec en disant : voilà ce que ça vaut, pour notre région et pour l'instant, **de ne pas exploiter** le potentiel hydroélectrique de la Onzième Chute. Ce ne serait pas plus bête que de l'exploiter, ce potentiel, dans le contexte énergétique actuel. Ce serait aussi un juste retour des choses pour tout ce que nous cédon en ressources à un développement qui se concrétise en grande partie ailleurs. Vous feriez l'unanimité. Dans cette perspective, je serais tout disposé à participer au Comité de suivi visant à identifier des projets « structurants ».

Merci de considérer sérieusement cette proposition

Cc : Bureau d'audiences publiques en environnement

JF Robert

St-Félicien